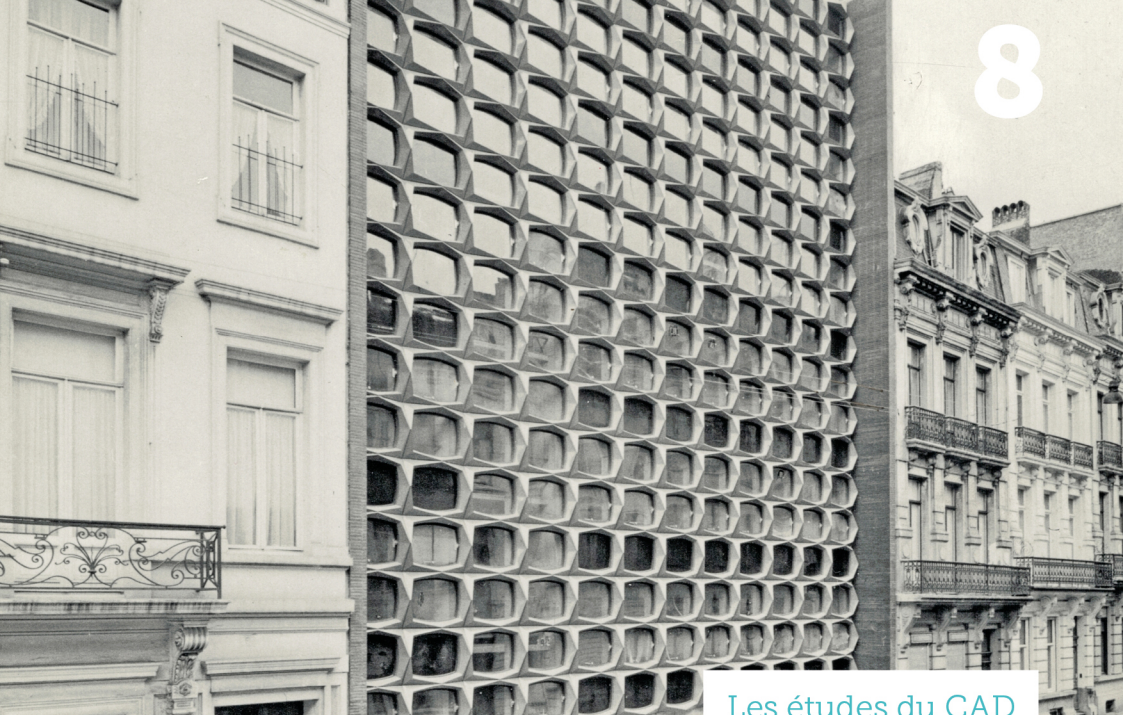




Les études du CAD

70 ans d'occupation du siège national du PSC-cdH

Mise en lumière de quatre périodes-clés de l'histoire
d'un bâtiment bruxellois emblématique

Couverture : Archives du CPCP, Collection photographique du PSC, Siège national du PSC situé au 41-43 rue des deux Églises à Bruxelles [1965] – © Inforpol – photographie libre de droit



: lien consultable dans l'Internet

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
I. AUX ORIGINES DU SIÈGE HISTORIQUE DU PSC - ACQUISITION DES MAISONS DU 41 ET 43 DE LA RUE DES DEUX ÉGLISES (1949-1956)	6
II. ATTENTION TRAVAUX ! LE SIÈGE DU PARTI SE TRANSFORME ET SE MODERNISE (1963-1965)	17
III. LE SIÈGE DU PARTI SOCIAL CHRÉTIEN S'AGRANDIT - ACQUISITION DE LA MAISON DU 45 DE LA RUE DES DEUX ÉGLISES (1987)	25
IV. UNE NOUVELLE FAÇADE, SYMBOLE D'UN RENOUVEAU POLITIQUE (1999-2006)	32
CONCLUSION	35
BIBLIOGRAPHIE	36

INTRODUCTION

La vente du bâtiment bruxellois du cdH en 2020 marque la fin de septante années d'occupation du siège emblématique du parti situé à la rue des Deux Églises. En effet, c'est en 1950 que le PSC acquiert une première maison dans cette rue afin d'y établir le siège national du parti. À partir de ce moment, diverses acquisitions et travaux s'étendant sur plusieurs décennies finiront par donner forme au bâtiment que nous connaissons aujourd'hui.

Cette étude, sur base d'archives conservées par le Centre d'archives du CPCP, a pour objectif de mettre en lumière l'histoire du siège national du PSC et du cdH, de ses origines en 1950 à sa vente en 2020. Pour ce faire, nous avons divisé cette étude en quatre chapitres qui correspondent chacun à quatre-moments clés de l'histoire de cet immeuble : l'acquisition des maisons de maître du 41 et 43 de la rue des Deux Églises (1949-1956), les travaux effectués sur ces deux maisons qui ont donnés forme à l'architecture actuelle du bâtiment (1963-1965), l'acquisition de l'immeuble situé au 45 de la même rue (1987) et, enfin, la transformation de la façade avant lors de la présidence de Joëlle Milquet (2006).

Pour rédiger cette étude, différents documents conservés au sein du Centre d'archives du CPCP ont été utilisés. Ainsi, des sources aussi diverses que la correspondance, les procès-verbaux de réunions de comité de gestion de chantier, les programmes électoraux, ou encore les périodiques nous ont permis de reconstituer le fil de l'histoire du siège national du Parti Social Chrétien.

I. AUX ORIGINES DU SIÈGE HISTORIQUE DU PSC - ACQUISITION DES MAISONS DU 41 ET 43 DE LA RUE DES DEUX ÉGLISES (1949-1956)

Depuis sa fondation en 1945, le Parti Social Chrétien loue des bureaux disséminés dans Bruxelles pour y abriter ses différents organes. En 1949, sans doute dans l'objectif d'avoir un siège national dont le parti serait propriétaire, les instances dirigeantes du PSC prennent la décision d'acheter un immeuble pour y établir le Secrétariat national.

En octobre 1949, ayant eu vent d'un bâtiment à vendre au 41 de la rue des Deux Églises, le Comité national du PSC charge Raymond Scheyven, Trésorier du parti, de mener à bien cette acquisition. À son tour, ce dernier mandate son frère, le notaire Hubert Scheyven, pour rassembler toutes les informations pertinentes à l'achat de ce bien.

Après avoir pris contact avec le notaire Mourlon Beernaert, chargé de la vente, et appris que le prix de l'immeuble était fixé à 1 200 000 de francs, le notaire Scheyven contacte Georges Servais, architecte, géomètre immobilier et expert judiciaire, afin d'avoir l'avis d'un professionnel sur la valeur du 41 de la rue des Deux Églises et sur la possibilité de transformations éventuelles du bâtiment. Ayant pris contact avec la Commission d'Urbanisme du Brabant et le Service des travaux de la Ville de Bruxelles, Georges Servais répond au notaire Scheyven dans un courrier daté du 28 octobre 1949 : « Quoi qu'il en soit voici, dans le cas qui nous occupe, ce qui serait certainement autorisé par les Services de la Ville de Bruxelles : On pourrait construire sur une profondeur de 20 mètres (à partir de l'alignement) avec une hauteur correspondant à la largeur de la rue, plus six mètres. La largeur de la rue des Deux Églises étant de 15 mètres, il s'ensuit que la hauteur autorisée serait de 21 mètres. Au-dessus de cette hauteur, on pourrait encore aménager deux appartements ou bureaux en retrait,

avec 2,60 mètres. de hauteur sous plafond.¹ [...] Bien entendu, la fameuse commission d'urbanisme aurait à se prononcer en dernière analyse mais, suivant l'opinion de Monsieur V.M., la qualité de l'acquéreur serait une garantie d'acceptation »². Suite à cette lettre, le notaire Hubert Scheyven donne le feu vert à son frère : « En conséquence, si l'immeuble intéresse l'UNIO³, vous pouvez maintenant prendre une décision en pleine connaissance de cause »⁴.

Un terrain d'entente préalable à l'acquisition formelle du bâtiment a certainement été trouvé entre Raymond Scheyven et le notaire Beernaert afin que le Parti Social Chrétien puisse devenir propriétaire du 41 de la rue des Deux Églises. En effet, une lettre du 27 décembre 1949, signée par Les Amis du Palais Mondial ASBL, ancien locataire de la maison, indique que « le dit immeuble allait être occupé dans le courant de la semaine prochaine par des services de l'acquéreur alors que l'acte de vente n'a pas encore été signé, que nous avons encore des livres à déménager et qu'aucun acompte n'a été versé »⁵. Le notaire Beernaert insistant pour régulariser au plus vite la situation, la date du jeudi 13 avril 1950 est fixée pour la signature de l'acte authentique de vente. Pour ce faire, lors de sa réunion du 25 mars 1950, le Conseil d'administration d'UNIO désigne deux de ses membres pour le représenter

¹ Afin d'illustrer ses propos, Georges Servais a inclus dans son courrier un croquis (cf. illustration en fin de chapitre).

² Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Immeuble situé au 41-43 rue des Deux Églises à Bruxelles, Correspondances.

³ L'association sans but lucratif UNIO, établie à Bruxelles, est constituée le 20 janvier 1940. Elle a pour objet « de pourvoir de la façon la plus large, aux intérêts matériels du Bloc Catholique Belge ». Depuis 1945, cette même association remplit la même fonction pour le Parti Social Chrétien.

⁴ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Immeuble situé au 41-43 rue des Deux Églises à Bruxelles, Correspondances.

⁵ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Immeuble situé au 41-43 rue des Deux Églises à Bruxelles, Correspondances.

lors de la passation de l'acte d'achat : Augustin Roberti, président de l'Aile Wallonne du Comité National du PSC, et le baron François van der Straten-Waillet, Président national du PSC.⁶

Le 13 avril 1950, le Parti Social Chrétien devient officiellement propriétaire du 41 de la rue des Deux Églises dans lequel il installe son Secrétariat national, auparavant situé à l'avenue Louise. Afin d'avertir les membres du parti de la nouvelle adresse du Secrétariat national du PSC, un encart est publié en première page du périodique *Temps Nouveaux* du 8 juillet 1950 : « Si Temps Nouveaux rejoint le Centre d'Étude et de Documentation du Parti, rue du Trône 23, le Secrétariat national s'est transporté rue des Deux Églises, 41, à Bruxelles »⁷.

L'année suivante, en juin 1951, Raymond Scheyven entre en contact avec le propriétaire de la maison attenante, située au 43 de la rue des Deux Églises, qui « verrait avec grand plaisir que l'immeuble puisse être occupé par le PSC »⁸. L'interlocuteur de Raymond Scheyven trouve d'ailleurs « regrettable que nous n'ayons pas été sollicités à une époque où sa location était affichée et où nous ignorions que le PSC fût devenu propriétaire du 41 »⁹. Le propriétaire propose alors que le PSC entre en contact avec le locataire actuel, sans interférence de sa part, pour reprendre son bail avec, pourquoi, pas, une éventuelle vente dans trois ans.

Cette proposition de location suivie d'un possible achat constitue une bonne opportunité pour le Parti Social Chrétien car elle lui permettrait d'y installer le Centre d'Étude et de Documentation (CED)¹⁰ et d'engendrer ainsi une diminution du personnel et des frais généraux. En effet, dans un courrier, Raymond Scheyven fait savoir à Robert Houben, Secrétaire national du PSC,

⁶ Raymond Scheyven et Albert-Edouard Janssen, respectivement frère et oncle de Hubert Scheyven, n'ont pas pu être désignés pour signer l'acte de vente car les représentants d'UNIO ne peuvent être affiliés au notaire Scheyven afin que ce dernier puisse instrumenter la vente, le notaire Beernaert étant lui-même empêché (*Ibid.*)

⁷ Archives du CPCP, Collection des périodiques du PC/PSC-CVP/cdH, Dossier B_I_a_010, *Temps Nouveaux* du 8 juillet 1950.

⁸ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Immeuble situé au 41-43 de la rue des Deux Églises à Bruxelles, Correspondances.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Il s'agit de l'ancien nom du Centre d'Études Politiques, Economiques et Sociales (CEPESS).

que le loyer des locaux actuels du CED¹¹ est plus élevé que celui du 43 de la rue des Deux Églises et que, de plus, il sera prochainement considérablement augmenté. Aussi, dans le cas où le PSC deviendrait locataire, il pourrait percer entre le 41 et le 43 une ou plusieurs portes de communication à chaque étage – avec la promesse que tout soit remis en état avant de remettre l'immeuble à la disposition du propriétaire – et faciliter ainsi les contacts entre le personnel du Secrétariat national et celui du CED. Enfin, la proposition faite par le propriétaire actuel de vendre au parti l'immeuble dans trois ans correspond justement à une période d'élections « au cours de laquelle il est toujours possible que le Trésorier National, s'il est parcimonieux des deniers, s'efforce de conserver le million indispensable pour faire face à cette acquisition »¹².

Finalement, le 26 juin 1951, Théodore Lefèvre, alors Président national, envoie un courrier à Raymond Scheyven relatif à cette nouvelle acquisition : « Je vous fais pleinement confiance pour mener à bonne fin l'affaire de l'immeuble du 43 rue des Deux Églises, ce qui constituerait pour nous un avantage précieux »¹³.

Apparemment, le Parti Social Chrétien n'aurait pas loué la maison du 43 rue des Deux Églises, pour un motif non précisé. Mais, le 3 janvier 1955, le Directeur administratif du PSC, René Schelstraete, envoie une lettre au propriétaire afin d'expliquer son retard quant à l'envoi de sa confirmation écrite pour l'achat de l'immeuble sis au 43 et de l'informer que Raymond Scheyven a marqué son accord en ce qui concerne le prix fixé à un million de francs.

Malheureusement, la signature de l'acte de vente ne cesse d'être retardé et, en novembre 1955, René Schelstraete craint que la vente ne puisse s'effectuer avant que le bail des locataires actuels ne soit renouvelé. Ainsi, le directeur administratif du PSC s'exprime en ces termes dans un courrier adressé au propriétaire de la maison : « C'est pourquoi je me permets de vous suggérer

¹¹ Avant son installation dans les bureaux du 43 de la rue des Deux Églises, le CED loue des locaux au 23 de la rue du Trône.

¹² Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Immeuble situé au 41-43 de la rue des Deux Églises à Bruxelles, Correspondances.

¹³ *Ibid.*

de bien vouloir donner vous-même le préavis fin décembre à vos locataires actuels, de manière que nous puissions occuper l'immeuble fin juin 1956. Vous comprendrez aisément que cette maison ne pourrait en rien nous intéresser si nous ne pouvions dénoncer le bail actuel. En effet, ce bail aurait une nouvelle durée de trois ans et dans ces conditions nous ne pourrions entrer en possession de l'immeuble que fin juin 1959. Cela nous est tout à fait impossible et nous sommes obligés d'en faire une condition préalable à l'achat de l'immeuble » ¹⁴.

Quelques jours plus tard, le propriétaire s'engage à vendre au PSC la maison du 43 rue des Deux Églises, moyennant une offre d'enchère ferme pour la somme d'un million de francs. Dans la foulée, Raymond Scheyven et Albert-Edouard Janssen signent une déclaration par laquelle UNIO, pour le compte du Parti Social Chrétien, prend semblable engagement. Finalement, le renon ayant été envoyé au locataire, la séance de vente publique de l'immeuble de la rue des Deux Églises est fixée au mercredi 18 janvier 1956 à 14h30. C'est donc à cette date que le PSC devient le propriétaire officiel du bâtiment.

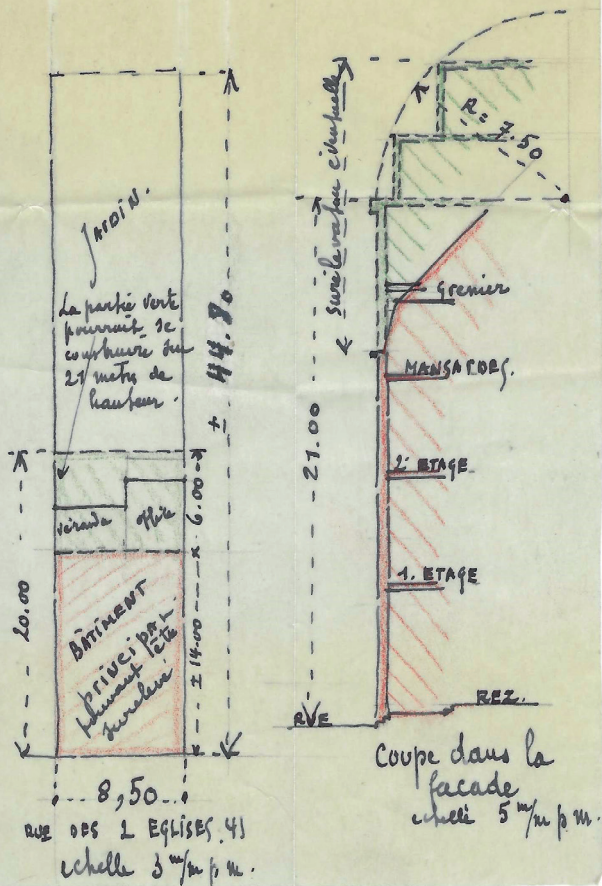
L'ancien locataire ne devant quitter les locaux qu'au 30 juin 1956, le Centre d'étude et de documentation du parti n'a pu être transféré au 43 de la rue des Deux Églises qu'à partir du mois de juillet de la même année. Néanmoins, avant qu'il ne puisse concrètement y prendre ses quartiers, des travaux d'aménagements doivent être opérés, notamment en ce qui concerne le chauffage. Finalement, en raison de la grande différence de niveau entre les maisons du 41 et du 43 et du fait des frais considérables en cas de modifications des murs principaux du 43, le projet de percer des ouvertures entre les deux immeubles a dû être abandonné à cette époque.

Une fois les travaux terminés, le déménagement du CED de la rue du Trône vers la rue des Deux Églises est fixé aux 25 et 26 septembre 1956. Au rez-de-chaussée, le téléphone et un vestiaire équipé de sanitaires sont installés, tandis qu'une salle d'attente et des toilettes ont été aménagées au premier entresol. Le premier

¹⁴ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, *op. cit.*

étage est occupé par des salles de lecture, la salle de documentation, un bureau pour deux secrétaires et le bureau de M^{lle} Aerts, secrétaire administrative du CED. Le deuxième étage est, quant à lui, réservé au directeur, Robert Houben : on y trouve son bureau, la dactylographie et deux bureaux de secrétaire. Une salle de bain se trouve sur le palier entre les deux étages.

croquis hâkil



12

U N I O
A.S.B.L.
9, rue Montoyer,
BRUXELLES.

Bruxelles, le 4 avril 1950.

JPS/IV.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration du 25 mars 1950.

...

I. Acquisition d'un immeuble.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'acquisition d'un
immeuble situé 41, rue des Deux-Eglises à Bruxelles pour le
prix de

acquisition pour laquelle Mr. Raymond Scheyven s'est porté fort

Le Conseil désigne MM. Roberti et van der Straten-Waillet
pour le représenter à l'acte d'achat.

Pour extrait conforme

Source : Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Extrait du
procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration d'UNIO du 25 mars 1950

8 avril 1950.

J-P.S./GD

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration d'U.N.I.O. vous a désigné pour le représenter à l'acte d'acquisition de l'immeuble.

M. le Notaire SCHEYVEN propose que vous vous présentiez à son étude, 8, rue du Moniteur, afin de signer l'acte authentique de vente de l'immeuble de la rue des Deux-Eglises, le jeudi 13 avril à 14 h. 30'.

Me SCHEYVEN insiste pour que cet acte soit passé sans plus tarder.

Puis-je vous demander de prendre accord avec M. ROBERTI et de fixer le Notaire SCHEYVEN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire National du P.S.C.

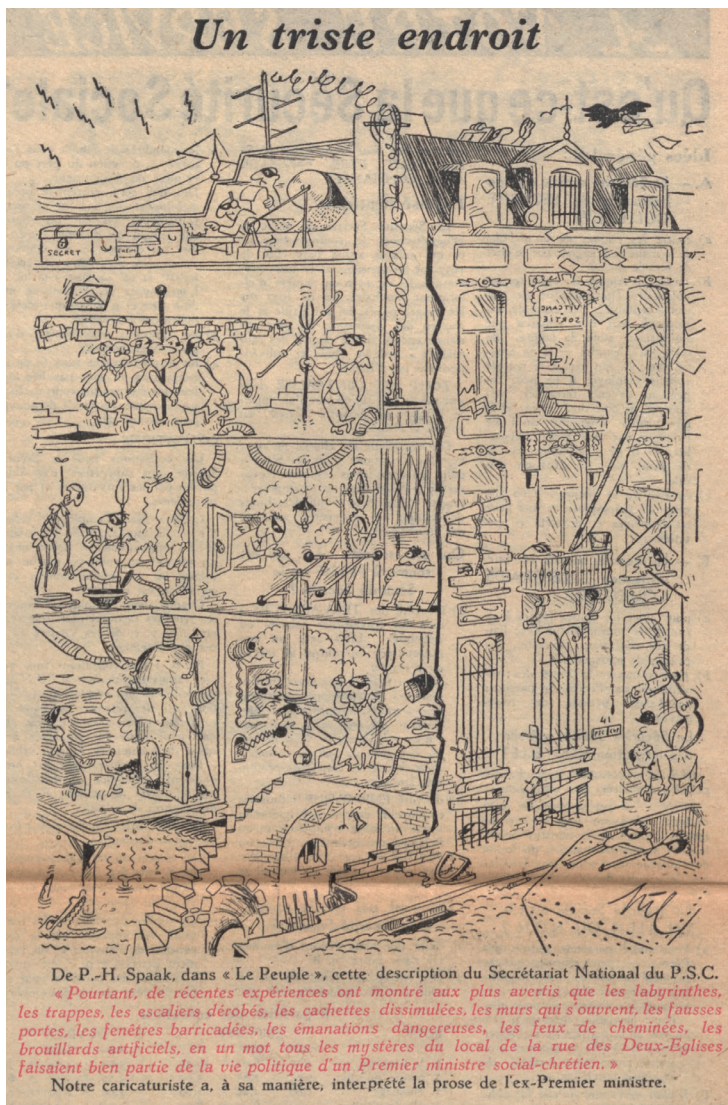
452

Baron Fr. van der STRATEN-WAILLET,
Président National du P.S.C.,
9, rue Montoyer,
BRUXELLES.-

R. HOUBEN.

et Monsieur A. ROBERTI
Président de l'Aile Wallonne du
Comité National du P.S.C.
27, Grand'Route,
OREYE.-

Source : Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Lettre de désignation des représentants d'UNIO à la signature de l'acte de vente authentique du 41 de la rue des Deux Églises



Source : Archives du PCPC, Collection des périodiques du PC/PSC-CVP/cdH, Dossier B_L_a_010, Temps Nouveaux du 9 février 1952, Caricature représentant le Secrétariat national du PSC [situé au 41 de la rue des Deux Églises] selon les propos de Paul-Henri Spaak dans le journal Le Peuple

Scheyven

Mon cher Trésorier,

Votre lettre du 18 dernier
avec la correspondance Waucquez
m'est bien parvenue.

Je suis heureux de cette
occasion pour vous remercier de
tout cœur des efforts que vous
fournissez continuellement dans
l'intérêt du parti.

Je vous fais pleine confiance
~~pour mener~~ l'affaire de l'immeuble
du 43, rue des Deux-Eglises
(à bonne fin) ce qui nous con-
stituerait un avantage précieux
V. Président

Source : Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Brouillon
de la lettre du 26 juin 1951 de Théodore Lefèvre, président du PSC, à Raymond Scheyven,
trésorier

II. ATTENTION TRAVAUX ! LE SIÈGE DU PARTI SE TRANSFORME ET SE MODERNISE (1963-1965)

En raison de la vétusté des maisons du 41 et du 43 de la rue des Deux Églises, le Comité national du PSC prend la décision d'entreprendre des travaux de rénovation et de transformations au début des années 60. En effet, c'est le moment idéal pour réaliser le projet de réunification des deux bâtiments en un seul immeuble. Le siège du parti, à la tête duquel se trouve Paul Vanden Boeynants, est alors transféré temporairement en juin 1963 au 101 de l'avenue Louise.

Ce sont les architectes René Aerts et Paul Ramon qui sont choisis pour la conception du nouveau siège national du PSC et les Entreprises Ed. François et Fils pour l'exécution des travaux. Du côté du parti, la société civile Immobilière de la rue des Deux Églises est créée afin d'assurer le suivi du chantier (offre de prix, examen du devis pour la construction, négociations avec les entrepreneurs, affectation des locaux du nouvel immeuble, etc.). Seule l'Immobilière est le maître d'ouvrage et seul son Comité de gérance peut déterminer la conception du bâtiment. Diverses personnalités sont membres de ce comité : Robert Houben, directeur du CEPESS – anciennement le CED –, Eugène de Jonghe, secrétaire général de la KUL, André Lagae, membre du Conseil d'administration du Boerenbond, Gaston Geens, directeur-adjoint du CEPESS, Marcel Vandewiele, membre du Comité national et secrétaire national de l'ACW, Raymond Scheyven, trésorier national, John Maes, membre du Comité national et avocat à la Cour d'appel, et René Schelstraete, directeur administratif du PSC.

Au départ, comme mentionné dans le cahier spécial des charges, les travaux prévus se limitent à l'extension des bâtiments existants. Deux éventualités, à décider lors de l'adjudication de l'entrepreneur, sont cependant prévues : soit limiter la construction au seul rez-de-chaussée, notamment en réalisant une extension à l'arrière du bâtiment, soit envisager également la construction dans les étages. Il y est aussi question de démolition : « Sont à

démolir : toutes les constructions occupant actuellement les surfaces et volumes devant recevoir les nouveaux bâtiments et jardins, principalement : le mur en briques divisant le terrain en deux parties ; le baraquement situé au fonds du jardin ; la petite annexe formant sas à l'extrémité du bâtiment actuel ; la terrasse et le garde-corps en pierre bleue dans les limites indiquées au plan » ¹⁵.

Lors de la première réunion du comité de gérance qui a eu lieu au domicile personnel de Raymond Scheyven en date du 3 juillet 1963, il est mentionné que les travaux commenceront début septembre, au lendemain de la démolition des immeubles qui doit débiter incessamment. Le chiffre avancé par les architectes et entrepreneurs pour le coût total de la construction est de 16 200 000 de francs.

Mais la réalisation des travaux n'est pas un long fleuve tranquille. En effet, de nombreuses modifications des plans sont envisagées et/ou actées pour des raisons budgétaires ou pratiques.

Ainsi, début octobre 1963, l'abandon de la construction du bâtiment arrière est envisagée. Dans ce cas de figure, le parti se contenterait alors du bâtiment principal ; les salles de réunion du premier étage seraient évidemment plus petites. Par ailleurs, si le Comité de gérance décide de ne pas faire construire le mur-rideau prévu par les architectes, le budget serait alors suffisant pour meubler les locaux, installer la centrale téléphonique et aménager le parking.

Lors de la réunion du Comité de gérance du 25 octobre 1963, Robert Houben constate « qu'aucune économie n'a été réalisée ; on s'est limité à réduire le programme initial, en laissant tomber les salles de réunion dont on avait tant besoin. Ce qu'il faut obtenir, c'est que le plan prévu soit réalisé à un moindre coût » ¹⁶. Les membres du comité trouvent également que les plans ac-

¹⁵ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Immeuble situé aux 41-43 de la rue des Deux Églises, Cahier spécial des charges de la propriété de l'ASBL UNIO.

¹⁶ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Immeuble situé aux 41-43 de la rue des Deux Églises, Procès-verbal de la réunion du Comité de gérance du 25 octobre 1963.

tuels ne semblent pas répondre aux besoins du secrétariat et du centre d'études. Une nouvelle réunion est donc prévue, à laquelle les architectes et l'entrepreneur sont conviés, pour trouver des solutions aux problèmes évoqués. Il en ressort qu'il est impossible de construire un immeuble de six étages avec garage et salle dans le jardin pour 16 millions de francs ; le prix estimé par les architectes est plutôt de 19,7 millions de francs. Diverses possibilités sont alors évoquées entre les professionnels et le parti mais aucune ne semble satisfaire les membres du Comité de gérance comme en témoigne une lettre de Raymond Scheyven aux architectes datée du 18 décembre 1963 : « Telles sont les raisons pour lesquelles le Conseil d'administration de l'Immobilière de la rue des Deux Églises m'a chargé de vous faire part, avec ses vifs remerciements et ses grands regrets, qu'il ne juge pas utile que vous poursuiviez vos études en vue de la construction d'un immeuble moderne en lieu et place des deux immeubles 41 et 43 rue des Deux Églises »¹⁷.

Il semblerait que cette lettre soit le déclencheur d'un regain de créativité de la part des architectes qui décident finalement, pour respecter les exigences budgétaires du PSC, de repartir d'une feuille blanche en rasant totalement les deux maisons de maître pour construire un tout nouveau bâtiment. En effet, le 13 janvier 1964, un courrier envoyé aux entrepreneurs confirme la proposition de construction du nouveau siège du PSC pour la somme de 16 millions de francs et, le 29 janvier 1964, une lettre des architectes Aerts et Ramon mentionne la remise par porteur des plans du rez-de-chaussée et des six étages de l'immeuble du parti.

Finalement, les architectes procèdent à la réception provisoire du bâtiment le 29 juin 1965. Les deux maisons du 41 et 43 de la rue des Deux Églises sont transformées en un immeuble ultra moderne et original. Le programme de rénovation souligne : « Il ne s'agissait d'exprimer ni la puissance d'une entreprise financière, ni l'austérité d'un organisme administratif, mais bien de donner un cachet personnel à une œuvre architecturale devant

¹⁷ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Immeuble situé aux 41-43 de la rue des Deux Églises, Correspondances.

abriter les bureaux d'un parti politique »¹⁸. Cette note personnelle et originale se remarque dans plusieurs éléments du bâtiment : l'ossature en béton armé, les coffrages lisses pour tous les bétons apparents, et surtout la façade principale et la façade arrière constituées de murs-rideaux, formés de cadres en polyester armé de fibres de verre servant de support au vitrage.¹⁹ Ces cadres, de couleur ocre et pressés les uns contre les autres, produisent un effet optique amplifié qui attire l'œil de nombreux passants. Il est intéressant de noter que la couleur des murs-rideaux a constitué une véritable surprise pour la plupart des membres du Comité de gérance²⁰, comme en témoigne notamment une lettre de Raymond Scheyven adressée le 15 juillet 1965 à Gaston Geens : « j'ai été littéralement "stupéfait", lorsque je me suis trouvé pour la première fois en présence de la façade de notre immeuble. En effet, si l'allure de cette façade m'a toujours paru originale et, dès lors, digne d'éloge, par contre, la couleur orange de ladite façade est tout simplement abominable »²¹. Malheureusement, ou heureusement, la technique utilisée étant nouvelle, il n'était à l'époque pas possible de modifier la couleur sans que cela engendre d'importants frais complémentaires.

Après deux ans de travaux, le parti peut enfin prendre possession des lieux. Un architecte contemporain de René Aerts et Paul Ramon en donne une description générale :

- « Sous-sol : Une dénivellation entre la rue et le jardin a été fort bien exploitée par les architectes, notamment pour le logement en duplex du concierge, dont les chambres et la salle de bain se trouvent, à la fois, au sous-sol et fort bien éclairées vers le jardin. Un grand local réservé à l'imprimerie a pu être aménagé dans les mêmes conditions.

¹⁸ DE NEUVILLE (L.), *Immeuble pour bureaux avec murs-rideaux en polyester armé, rue des Deux Églises*, à Bruxelles, dans *La technique des travaux*, septembre/octobre 1966, p. 280.

¹⁹ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Immeuble situé aux 41-43 de la rue des Deux Églises, Note détaillée concernant le programme de construction et d'achèvement du 12 février 1964.

²⁰ En effet, d'autres courriers font également part du mécontentement de Robert Houben, John Maes, André Lagae et Marcel Vandewiele quant à la couleur de la façade (Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_V_003, Immeuble situé aux 41-43 de la rue des Deux Églises, Correspondances).

²¹ *Ibid.*

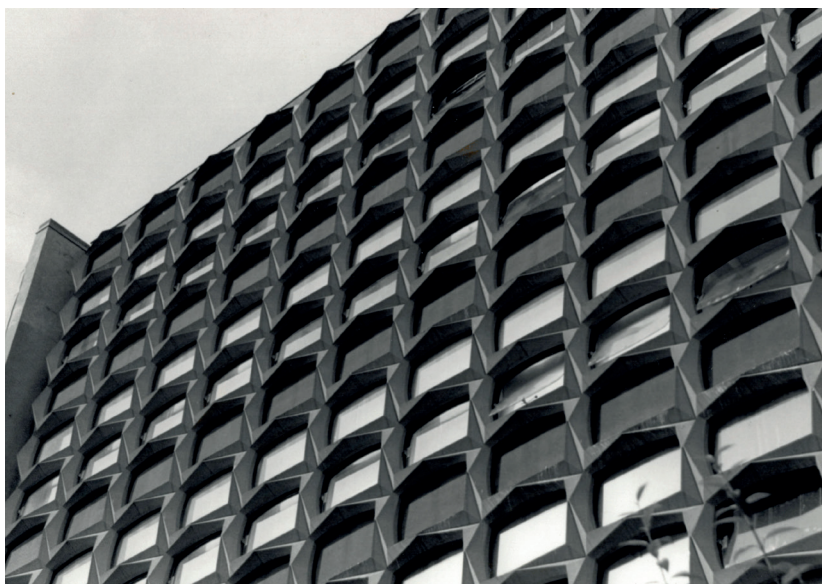
- Vers la rue, sont groupés l'ascenseur, l'escalier et les toilettes ; ce groupement judicieux se retrouve à tous les niveaux, sans aucun changement dans la disposition, vraiment heureuse. La chaufferie et les archives complètent le sous-sol.
- Rez-de-chaussée : Un vaste hall de réception, recevant la lumière par le jardin, conduit les visiteurs vers l'ascenseur et l'escalier. Au centre, une rampe dessert le parking aménagé au fond du terrain et prévu pour vingt voitures. À droite, vers le jardin, la loge ; vers la rue, le local d'expédition.
- Étages : Au premier étage sont aménagées les salles de réunion, dont la plus grande s'étend en façade arrière sur toute la largeur du bâtiment et est équipée d'une cabine de traduction simultanée. Les autres étages comportent des bureaux, largement éclairés sur l'une ou l'autre façade »²².

D'après la répartition sur laquelle les dirigeants du CEPES et René Schelstraete s'étaient mis d'accord en octobre 1963, le deuxième et le troisième étage accueillent le CEPES, le quatrième étage est dévolu aux services du directeur administratif, le cinquième étage est attribué au Secrétariat national et, enfin, le sixième étage est réservé à la présidence du parti.

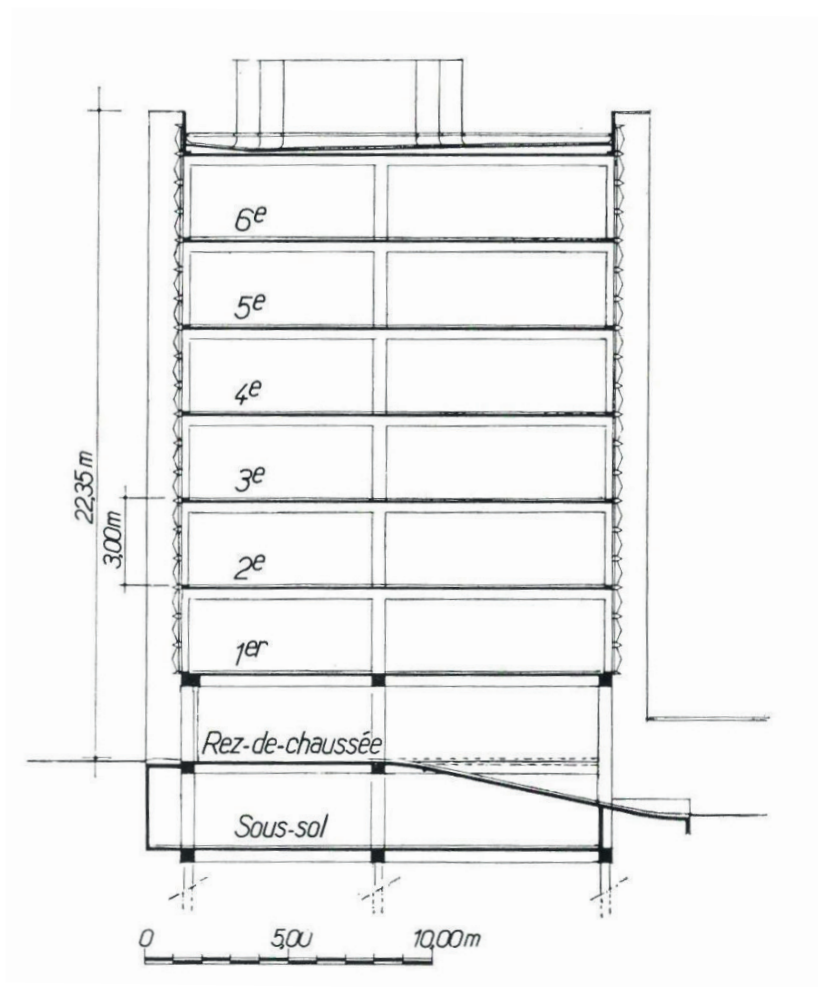
Précisons pour conclure ce chapitre que l'installation dans cet immeuble avant-gardiste s'inscrit dans un contexte plus large de réorganisation du PSC-CVP, toujours dirigé par Paul Vanden Boeynants, à l'aune des élections législatives du 23 mai 1965. Ainsi, le 7 janvier de la même année, le Comité national termine la rédaction du nouveau programme du parti, « Le contrat 1965-1970 », qui sera approuvé peu de temps après par le xx^e congrès national organisé les 20 et 21 février 1965 à Bruxelles. Ce contrat à visée prospective propose une série de mesures concrètes dans des secteurs aussi divers que le développement économique, l'évolution du niveau de vie des femmes et des aînés, ou encore le futur de l'Europe. Néanmoins, ces efforts consacrés à un renou-

²² DE NEUVILLE (L.), *Immeuble pour bureaux avec murs-rideaux en polyester armé, rue des Deux Églises, à Bruxelles*, dans *La technique des travaux*, septembre/octobre 1966, p. 280-281.

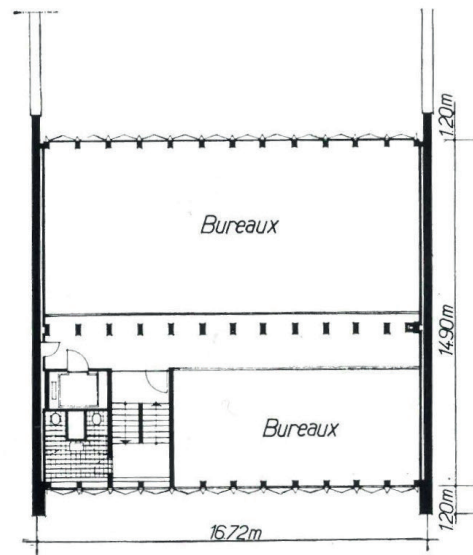
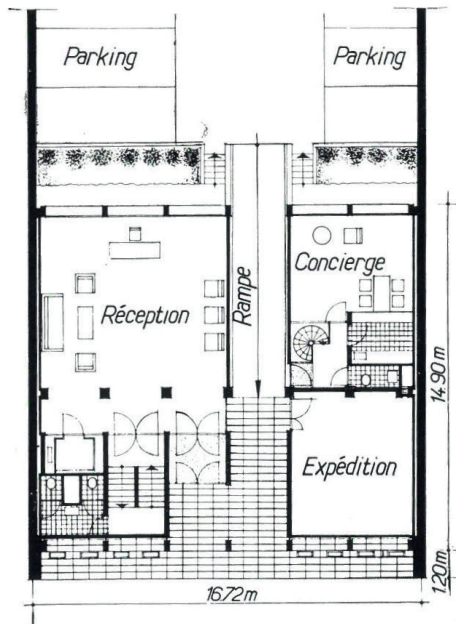
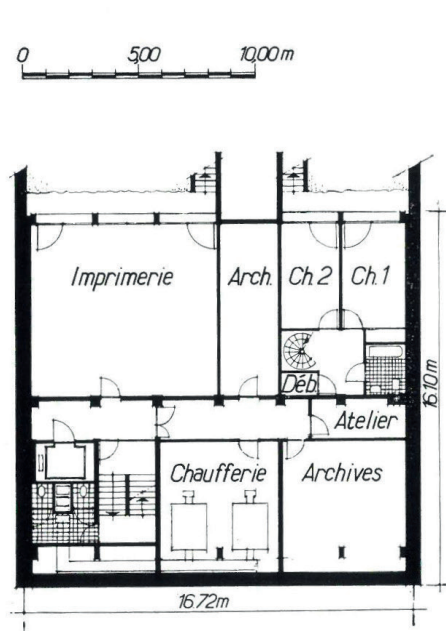
veau à la fois esthétique et idéologique du Parti n'empêcheront pas celui-ci de subir une cuisante défaite électorale, le PSC-CVP perdant à l'occasion des élections législatives du 23 mai 1965 pas moins de 19 sièges.



Source : Archives du CPCP, Collection photographique du PSC, Détail des cadres en polyester armé de fibres de verre composant la façade



Source : DE NEUVILLE (L.), Immeuble pour bureaux avec murs-rideaux en polyester armé, rue des Deux Églises, à Bruxelles, dans *La technique des travaux*, septembre/octobre 1966, Coupe verticale longitudinale de l'immeuble



Source : DE NEUVILLE (L.), Immeuble pour bureaux avec murs-rideaux en polyester armé, rue des Deux Églises, à Bruxelles, dans *La technique des travaux*, septembre/octobre 1966, Plans du sous-sol, du rez-de-chaussée et d'un étage type

III. LE SIÈGE DU PARTI SOCIAL CHRÉTIEN S'AGRANDIT - ACQUISITION DE LA MAISON DU 45 DE LA RUE DES DEUX ÉGLISES (1987)

À la fin de l'année 1987, le PSC devient propriétaire d'une maison de maître située au 45 de la rue des Deux Églises. Celle-ci est adjacente au siège historique du Parti Social Chrétien localisé au 41-43 de la même rue et acquis de nombreuses années auparavant. C'est le Président national, Gérard Deprez, qui initie cet achat pour différentes raisons.

Tout d'abord, l'aile francophone du parti souhaite disposer d'un siège représentatif pour accueillir ses membres et visiteurs wallons et bruxellois en toute autonomie. L'idée est donc d'affirmer l'identité francophone du PSC sans pour autant couper les liens avec le CVP qui, à l'époque, partage toujours les locaux du siège historique au 41-43 de la rue des Deux Églises.

Outre cette motivation politique, l'aspect économique entre également en ligne de compte dans l'acquisition de cette maison. En effet, jusqu'en 1987, le Secrétariat national et divers services du PSC étaient répartis entre le siège historique du parti et un immeuble loué au 29 de la rue des Deux Églises.²³ Pour le PSC, il était donc plus intéressant d'investir le montant des loyers dans l'acquisition d'un nouveau bien immobilier.

Enfin, cet achat s'inscrit plus largement dans l'opération de renouveau du PSC initiée par Gérard Deprez en 1987 pour préparer le parti aux défis du nouveau millénaire qui approche. Ainsi, en octobre 1987, ce dernier souligne au sein du périodique officiel du PSC *Temps Nouveaux* : « Le PSC se renouvelle. Avec des convictions ! Avec des ambitions ! Le PSC c'est un nouveau ton, de nouvelles initiatives, de nouvelles priorités. Être plus radical et avoir l'audace de défendre ses choix : c'est le nouveau ton du PSC [...] Ses nouvelles priorités, le PSC les définira à partir du Congrès-débat qui aura lieu à Liège le 14 novembre prochain, lors des Congrès de participation dans les arrondissements en

²³ Pour sa part, le CVP louait depuis 1972 un immeuble au 39 de la rue des Deux Églises.

mars 1988 et lors du Congrès de décision à Bruxelles le 23 avril 1998. Plus que jamais le PSC veut préparer l'an 2000 : poser des jalons fermes pour bâtir un projet de société durable. Le PSC a pris un nouveau départ. Le nouveau siège du Secrétariat national en sera le symbole »²⁴.

Pour la direction du parti, cette acquisition offre de nombreux avantages. Ainsi, de nombreux services du PSC sont dorénavant centralisés au même endroit et un percement dans le mur mitoyen du 45 et du 41-43 de la rue des Deux Églises permet enfin de créer une communication directe entre les deux bâtiments, et donc de faciliter les relations avec les services du PSC qui sont toujours situés au sein du siège historique du Parti Social Chrétien. Par ailleurs, la concrétisation de ce passage permet également au PSC de simplifier ses contacts avec le CVP avec qui le parti souhaite conserver des liens, notamment par le biais de leur centre d'études commun jusqu'en 2000 : le CEPESS. Précisons que de son côté, le CVP acquiert également un immeuble, situé au 47 de la rue des Deux Églises, à la fin des années 1980. Le siège historique du 41-43 fait donc désormais office de dernier refuge immobilier commun des deux partis frères, qui outre le centre d'étude du parti, y partagent des salles de réunions et le vaste parking situé à l'arrière du bâtiment.

Afin de ne pas fragiliser ses finances, le PSC va rapidement décider de ne pas réaliser cet achat immobilier intégralement sur fond propre mais de passer par la fondation d'une coopérative. C'est dans cet ordre d'idée qu'est créée le 30 juillet 1987 la coopérative Action et solidarité. Dans la foulée, un appel est lancé aux membres, mandataires, sympathisants et organisations (arrondissements, sections locales...) du PSC afin que ceux qui le souhaitent souscrivent des parts, à 500 francs l'unité, et deviennent coopérateurs au sein de la coopérative de gestion de la nouvelle maison du PSC. C'est au sein du périodique officiel du

²⁴ Archives du CPCP, Collection des périodiques du PC/PSC-CVP/cdH, Dossier B_I_a_011, *Temps Nouveaux* d'octobre 1987, n° 61, p. 1.

PSC *Temps Nouveaux* que le président du parti, Gérard Deprez, justifie ce choix d'organisation : « La coopérative, c'est surtout un état d'esprit :

- La dimension humaine prime sur la recherche du profit individuel. L'action collective permet des résultats inaccessibles à chacun individuellement.
- C'est l'association des compétences, d'outils, de force de travail, de moyens financiers avec pour objectif la satisfaction de besoins économiques, sociaux et culturels à un moindre prix.
- Le principe « un homme-une voix » assure le pouvoir de décision aux coopérateurs et non aux bailleurs de fonds.
- De même, sont récompensés proportionnellement (ris-tourne) ceux qui entretiennent une activité avec la coopérative, et moins ceux qui investissent financièrement avec l'espoir de voir leur capital rémunéré (intérêt limité).
- L'autonomie coopérative est préservée par le recours au seul apport des coopérateurs. L'autofinancement garantit la pérennité de l'esprit coopératif.
- La Société coopérative est par essence celle dont le nombre d'associés et le capital sont « variables ».

Voilà pourquoi la coopérative est la forme d'association qui nous est apparue la plus conforme à l'esprit qui anime le PSC, ses responsables et ses membres »²⁵.

Dès 1988, différents services du PSC investissent la nouvelle maison. Au rez-de chaussée, lieu de rencontre privilégié, est installé une réception pour l'accueil du public. Par ailleurs, différents bureaux regroupent l'Association des Mandataires Locaux (AML), les Femmes PSC, le Centre de perfectionnement des cadres politiques (CPCP), le service de recrutement et enfin le secrétaire général adjoint. Le premier étage est entièrement consacré à la fonction présidentielle. Gérard Deprez y travaille en compagnie de son secrétaire particulier de l'époque : Roger Heya. Celui-ci peut également aisément rentrer en contact avec le conseiller de presse du parti, Christian Léonard, dont le bureau se situe dans

²⁵ Archives du CPCP, Collection des périodiques du PC/PSC-CVP/cdH, Dossier B_1_a_011, *Temps Nouveaux* d'octobre 1987, n° 61, p. 3.

le premier entresol. Notons que jusqu'à la fin des années 1980, le président du PSC et le président du CVP cohabitaient au sixième étage du siège historique du Parti Social Chrétien au 41-43 de la rue des Deux Églises.

Le deuxième étage est réservé au secrétariat général. À l'époque, y travaillent le Secrétaire général Jacques Lefèvre, la secrétaire générale adjointe Nathalie de T'Serclaes, qui assure notamment le secrétariat du Comité directeur et les relations avec les groupes parlementaires, et l'Administrateur général André Riche. Enfin, c'est au troisième étage qu'est centralisé le service informatique du PSC qui occupait auparavant l'ancien bâtiment loué au 29 de la rue des Deux Églises.

Comme souligné précédemment, la nouvelle maison n'accueille pas l'intégralité des services du PSC. Ainsi, la rédaction de *Temps Nouveaux* et *Infor-Sections*, le service de documentation et la section *PSC-Services* sont transférés du 29 de la rue des Deux Églises au quatrième du siège historique du PSC au 41-43 de la même rue. Ils y rejoignent le secrétariat du staff national qui y était déjà précédemment installé. Enfin, le Secrétariat général aux relations internationales, dirigé à l'époque par Jean-Jacques Flahaux assisté de ses collaborateurs, Véronique Donck et Léon Saur, est fixé au sixième étage de ce même bâtiment.

Cette organisation perdure sans grand changement majeur jusqu'au déménagement du CVP après plus de trois décennies de cohabitation au sein du siège historique du Parti Social Chrétien. Ainsi, en 1997, le CVP décide d'emménager dans de nouveaux locaux situés au 89 de la rue de la Loi. Pour expliquer ce départ, la direction du parti souligne que les bureaux du CVP sont éparpillés entre trois bâtiments et qu'ils sont trop exigus. Notons d'ailleurs que depuis 1988, les réunions mensuelles du « partijbestuur » qui rassemblaient une centaine de personnes se tenaient à Nossegem. Suite à ce départ, seul le dernier organe commun au PSC et au CVP, le centre d'études politiques, économiques et sociales (CEPESS), alors cogéré par un bureau désigné par les deux partis, reste fixé au 41-43 de la rue des Deux Églises au côté des

autres services du PSC francophone.²⁶ Finalement, le CEPESS se scinde en 2000, les deux partis disposant désormais de centres d'études et de formation séparés.

Au cours des années 2000, différents services du cdH, précédemment situés au 45 de la rue des Deux Églises, sont relocalisés dans le bâtiment voisin, au 41-43 de la même rue. Durant la dernière décennie, jusqu'à la vente du siège officiel du parti en 2020, ce sont les différents pôles du CPCP, devenu Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, qui occupent la majeure partie de la maison de maître du 45 de la rue des Deux Églises.

²⁶ Néanmoins, les bureaux du personnel flamand du CEPESS sont également transférés en 1997 au sein du nouveau siège du CVP à la rue de la Loi.



Source : Archives du CPCP, Fonds du Parti Social Chrétien, Dossier J_IV_001, Dessin de la façade du 45 de la rue des Deux Églises en 1987



Source : Archives du CPCP, Collection des périodiques du PC/PSC-CVP/cdH, Dossier B_I_a_011, Temps Nouveaux d'octobre 1987, Maquette de la maison du PSC jointe au périodique

IV. UNE NOUVELLE FAÇADE, SYMBOLE D'UN RENOUVEAU POLITIQUE (1999-2006)

Les élections fédérales du 13 juin 1999, marquées par les scandales de l'affaire Dutroux et de la crise de la dioxine, se soldent par un net recul électoral de la famille sociale chrétienne. Au nord du pays, le CVP perd sept sièges à la Chambre des représentants tandis qu'au sud du pays, le PSC en perd deux. Un mois plus tard, une coalition arc-en-ciel, dirigée par Guy Verhofstadt, associant les familles socialistes, libérales et écologistes est mise sur pied. Pour la première fois depuis 1958, les sociaux chrétiens, qui occupaient le poste de Premier ministre depuis 1974, ne sont plus associés à la direction du pays. Du côté du PSC, dont les résultats électoraux sont en baisse régulière depuis 1978, ce traumatisme accélère le processus de réflexion devant conduire à la concrétisation d'une nouvelle offre politique adaptée aux défis du ^{xxi}^e siècle. C'est dans ce contexte que le 23 octobre 1999, suite à la démission de Philippe Maystadt, Joëlle Milquet accède à la présidence du PSC. À la suite de nombreuses réflexions et débats internes, la Charte de l'Humanisme démocratique est avalisée le 9 juin 2001 et dans la foulée, à l'occasion d'un congrès national organisé le 18 mai 2002, de nouveaux statuts sont adoptés. À cette date, le Parti Social Chrétien laisse place au centre démocrate Humaniste. Les bons résultats du cdH à l'occasion des élections régionales du 13 juin 2004 permettent au parti de réintégrer les coalitions gouvernementales de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française.

Pour symboliser l'avancement du processus de renouveau du parti qui a conduit le Parti Social Chrétien à se muer en centre démocrate Humaniste, les instances dirigeantes du cdH décident que la façade du siège historique de la rue des Deux Églises doit faire peau neuve. Le 12 septembre 2006, la présidente Joëlle Milquet inaugure la nouvelle façade du parti en présence des différents mandataires du centre démocrate Humaniste. À cette occasion, la couleur ocre originelle, datant de 1965, des 228 panneaux en polyester armé de fibres de verre de la façade laisse

place à la couleur emblématique du parti : l'orange. La nuance choisie correspond à celle du logo officiel du cdH. Parallèlement, 228 visages d'hommes et de femmes sont intégrés au sein des panneaux. Ceux-ci illustrent la diversité de la population belge et la position universaliste du cdH qui prône une vision inclusive de la société où chacun à sa place et prend une part active dans le projet de société, tout en rejetant toute approche de repli sur soi. Il convient de préciser que la décision d'incorporer ces 228 visages sur la façade du siège national du cdH constitue également un clin d'œil aux élections communales et provinciales du 8 octobre 2006 à l'occasion desquelles le thème de campagne du parti était : « Ma commune et ma province à visages humains ». L'objectif du cdH était donc également de matérialiser sur la façade du parti les différents préceptes défendus lors de la campagne comme le stipule le programme électoral communal du cdH : « Ma commune à visages humains, car ce qui compte pour nous avant tout dans une commune se sont les gens qui y vivent, leurs regards, leurs visages, leurs problèmes, leurs besoins, leurs attentes[...]Ma commune à visages humains avec visage au pluriel car les communes sont plurielles et c'est justement cette diversité tant individuelle que culturelle qui en font leurs richesses »²⁷. Comme le souligne l'invitation à la cérémonie d'inauguration, l'aspect inédit de la façade change le visage de la rue des Deux Églises et constitue un petit évènement architectural pour le quartier.²⁸ Jusqu'à la vente du siège national du cdH en 2020, la façade du bâtiment conservera les modifications stylistiques opérées en 2006.

²⁷ Archives du CPCP, Fonds du centre démocrate Humaniste – présidence de Joëlle Milquet, Dossier B_III_a_001, Programme des élections communales du 8 octobre 2006 « Ma commune à visages humains ».

²⁸ Archives du CPCP, Fonds du centre démocrate Humaniste – présidence de Joëlle Milquet, Dossier A_V_007, Invitation à l'inauguration de la façade du cdH.



Source : Archives du CPCP, Collection des périodiques du PC/PSC-CVP/cdH, Dossier C_La_002, L'Oranger de novembre 2006, Photo de couverture illustrant la présidente du cdH, Joëlle Milquet, lors de l'inauguration de la nouvelle façade du siège national du parti.

CONCLUSION

D'une première petite maison de maître jusqu'à l'imposant et emblématique bâtiment coloré de six étages que nous connaissons aujourd'hui, le siège national du Parti Social Chrétien et du centre démocrate Humaniste aura, comme nous l'avons vu, connu de multiples mues en 70 ans d'existence. Cette étude a également permis de mettre en lumière que les évolutions stylistiques et organisationnels du siège du Parti ont souvent été corrélées à des périodes de renouveau politique du PSC et du cdH.

En septembre 2019, les instances dirigeantes du cdH décident d'entamer un processus de réflexion sur le futur du siège emblématique de la rue des Deux Églises. Durant plusieurs mois, trois options sont sur la table : le rénover et le conserver comme siège national du Parti, le louer ou le vendre. En définitive, en 2020, la décision est prise de vendre le siège historique du parti à des promoteurs immobiliers et de déménager le siège du cdH à la rue du Commerce, non loin de la rue des Deux Églises, dans des locaux moins énergivores et plus adaptés au nombre actuel de collaborateurs qui se sont réduits suite au scrutin électoral de juin 2019. Par ailleurs, cette décision s'inscrit également dans le processus de refondation du Parti, incarné par le mouvement Il fera beau demain, qui doit mener à la création d'un nouveau mouvement politique. Quitter le siège historique du Parti est donc également un geste hautement symbolique en forme de rupture avec le passé.

Finalement, après plusieurs mois de rénovation, c'est la Sabam qui rachète le bâtiment emblématique de la rue des Deux Églises pour l'investir dès 2022, tournant ainsi la page de sept décennies d'occupation par le PSC puis le cdH.

BIBLIOGRAPHIE

A. Sources archivistiques

- Fonds du Parti Social Chrétien (Archives du CPCP, Louvain-la-Neuve)
 - Dossier A_I_a_023 : Vingt-et-unième congrès « Demain, c'est le PSC », Liège 1965
 - Dossier F_II_006 : Élections législatives du 23 mai 1965
 - Dossier J_IV_001 : Transformation du siège du PSC (1987-1988)
 - Dossier J_V_003 : Immeuble situé aux 41-43 rue des Deux Églises à Bruxelles (1949-1991)

- Fonds du centre démocrate Humaniste – Présidence de Joëlle Milquet (Archives du CPCP, Louvain-la-Neuve)
 - Dossier A_V_007 : Inauguration de la nouvelle façade du cdH, 12 septembre 2006
 - Dossier B_III_a_001 : Élections communales et provinciales du 8 octobre 2006

- Collection des périodiques du PSC-CVP (Archives du CPCP, Louvain-la-Neuve)
 - Dossier B_I_a_010 : Périodique *Temps Nouveaux*
 - Dossier B_I_a_011 : Périodique *Temps Nouveaux* (nouvelle série)
 - Dossier C_I_a_002 : Périodique *L'Oranger*

B. Travaux

- DE NEUVILLE (L.), *Immeuble pour bureaux avec murs-rideaux en polyester armé, rue des Deux Églises, à Bruxelles*, dans *La technique des travaux*, septembre/octobre 1966, p. 278-282.

Auteurs : Marie-Cerise Fivet et Thomas Smets – Archivistes-historiens

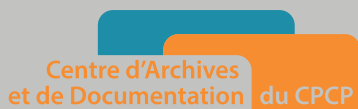
DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS ?

Le Centre d'Archives et de Documentation vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00.

www.cpcp.be/nos-metiers/centre-archives-documentation



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre d'Archives et de Documentation du CPCP

Sentier du Goria, 2 – 1348 Louvain-la-Neuve
archives@cpcp.be

Notre catalogue en ligne : www.archives-cpcp.be



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Avenue des Arts, 50-Bt6 – 1000 Bruxelles
023184433 – info@cpcp.be